

JEUDI 16 DECEMBRE 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2021

LA MUNICIPALITÉ PRÉSENTE SON DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022 ET RENFORCE SES ACTIONS POUR LE BOUCLIER SOCIAL

Ce jeudi 16 décembre, le Conseil Municipal se réunit pour délibérer sur 45 affaires, parmi lesquelles le Débat d'Orientation Budgétaire, qui définit la trajectoire budgétaire 2022. Plusieurs affaires sont également à l'ordre du jour pour conforter le bouclier social, priorité du mandat, notamment en faveur de l'égalité femmes-hommes, de la présence de proximité dans les quartiers et de la protection de la population. Des mesures pour la jeunesse et le sport viennent s'ajouter à ce programme.



Malgré une crise sanitaire toujours d'actualité, la Ville de Montpellier réaffirme pour 2022 sa volonté d'œuvrer pour le bien-vivre ensemble. La trajectoire 2022 de Montpellier sera aiguillée notamment par le Débat d'Orientation Budgétaire, présenté lors de ce Conseil Municipal. Toujours soucieux du pouvoir d'achat des habitants, nous maintiendrons la stabilité des taux de fiscalité en 2022 malgré la crise. A cela vient s'ajouter notre persévérance sans faille dans la lutte contre les inégalités femmes-hommes, une priorité pour la Ville : plus de parité au sein des directions de notre administration, et le projet de création de la Maison des Femmes. Cette lutte de longue haleine est une composante du bouclier social, qui compte également des actions pour renforcer la présence de proximité dans les quartiers et la protection des Montpelliérains. La jeunesse et le sport ne sont pas oubliés, avec une nouvelle cartographie scolaire liée à l'ouverture de nouvelles écoles et aux besoins spécifiques de certains quartiers, et un nouvel aménagement du stade Philippidès en prévision des JO 2024.



Michaël DELAFOSSE
Maire de Montpellier
Président de Montpellier Méditerranée Métropole

I/ UNE ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022 AMBITIEUSE

➤ Affaire 2 rapportée par Michel Aslanian

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2022 de la Ville de Montpellier s'ouvre dans un contexte d'amélioration significatif de l'environnement économique, malgré le rebond de la crise sanitaire. Après un coût total du covid-19 estimé à 9,8 M€ pour l'année 2020, l'impact financier de l'épidémie de covid-19 a été moindre en 2021, les périodes de confinement (du 3 avril au 3 mai 2021) étant moins denses qu'en 2020, et la situation sanitaire du territoire s'étant améliorée jusqu'à l'automne. La Ville de Montpellier a cependant enregistré les dépenses liées au fonctionnement du centre de vaccination de grande capacité de l'hôtel de ville, qui a fonctionné du 15 avril au 11 novembre puis a rouvert à compter du 6 décembre.

Concernant 2022, la Ville est en train d'estimer l'impact attendu de la cinquième vague et de l'apparition de nouveaux variants, et envisagera des budgets dédiés à la gestion de la crise.

L'impact financier de la crise sanitaire : un retour à la normale en 2022 ?

Impacts	CA 2020	BP + BS 2021	Orientations 2022
Dépenses de fonctionnement (matériel de protection, nettoyage renforcé, prime exceptionnelle versée au personnel en 2020, etc.)	4 M€	0,9 M€	0,7 M€
Pertes de recettes de fonctionnement (redevances des services publics, droits de stationnement et de terrasses, recettes de restauration scolaire etc.)	6,9 M€	0	0
Crédits de fonctionnement non réalisés du fait des périodes de confinement (énergie, achats, restauration scolaire, etc)	-3,3 M€		
Fonctionnement du centre de vaccination de grande capacité		1,6 M€	1,5M€
Impact total en fonctionnement	7,6 M€	2,5 M€	2,2M€
Impact total en investissement (acquisition matériel informatique, acquisition mobilier, etc)	2,2 M€ (dont 1,7 M€ de dépenses de matériel informatique reportés sur 2021)		0,1 M€
Impact total	9,8 M€	2,5 M€⁽¹⁾	2,3M€

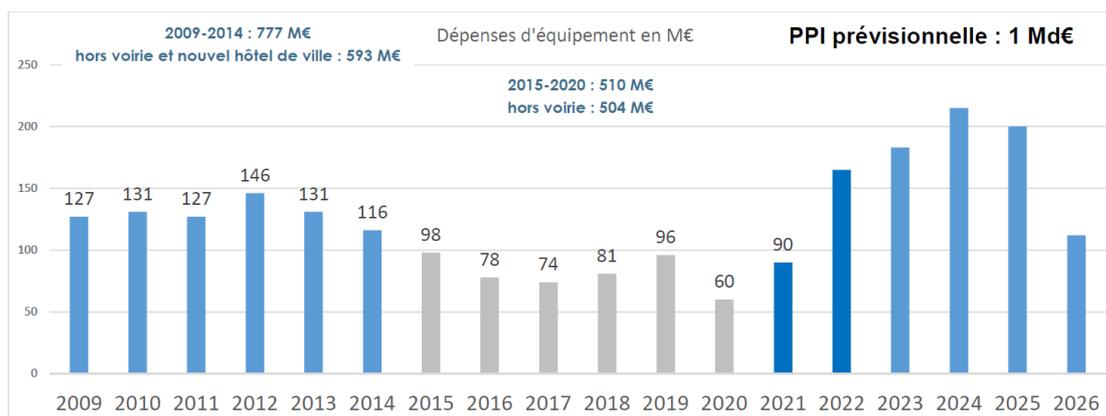
Attentive à ses dépenses de fonctionnement, la Ville de Montpellier se donne pour objectif d'en plafonner l'évolution sur celle de ses recettes.

Le DOB 2022 s'appuie sur une dynamique favorable des recettes permettant de soutenir la réalisation du programme d'investissement 2021-2026, de poursuivre les actions de relance et de renforcer le soutien apporté aux partenaires associatifs. Pour cela, il s'appuie sur 4 piliers.

Premier pilier : une prévision de 130 M€ d'investissements dans le cadre de la PPI

La Ville de Montpellier a adopté en novembre 2021 la première Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI) de son histoire. Cette PPI 2021-2026 traduit en investissements les grandes orientations de la collectivité pour impulser la transition écologique et sociale. En proposant un plan d'équipement à hauteur d'1 milliard d'euros, cette programmation transcrit un volontarisme sans précédent, dans un contexte de crise sanitaire et économique où l'investissement public est indispensable à la relance du territoire et à la protection des familles.

Un prévision globalisée de 1Md€ sur 6 ans



Les 130 M€ d'investissements prévus en 2022 viennent contribuer à la PPI et refléter les priorités de l'équipe municipale pour ce mandat :

- Redonner la priorité aux écoles et aux enfants (35 M€),
- Apaiser la ville (20 M€),
- Construire la ville parc (13 M€),
- Permettre l'épanouissement de chacun (14 M€),
- Bâtir une ville plus proche et solidaire (16 M€),
- Garantir à chacune et chacun une ville qui les protège (2 M€).

1 Md€

Montant de la PPI 2021-2026, plus que doublé par rapport au mandat précédent

Deuxième pilier : stabiliser des taux de fiscalité des ménages

Aucune augmentation des taux de fiscalité des ménages n'est prévue sur l'ensemble du mandat, dans le cadre du déploiement du bouclier fiscal, préservant ainsi le pouvoir d'achat des Montpelliérains. Les différents taux collectés se maintiendront aux niveaux actuels.

Troisième pilier : pérenniser l'autofinancement

Il s'agit de développer l'épargne brute de la collectivité afin de pérenniser l'autofinancement. En effet, la crise sanitaire a généré une perte d'épargne conséquente pour la Ville de Montpellier. Cette épargne brute (différences entre les recettes et les dépenses de fonctionnement), est garante de la capacité d'investissement de la collectivité. L'objectif est donc de retrouver une trajectoire de l'épargne, plus vertueuse, modifiée significativement par la pandémie de la Covid-19.

Quatrième pilier : maîtriser l'endettement de la collectivité

*La Ville de Montpellier compte parmi les collectivités les moins endettées de France, avec l'ambition de le rester. Aujourd'hui, la dette de Montpellier s'élève à **726 € par habitant**, contre une dette moyenne de villes de même strate évaluée à **1 104 € par habitant**. Par ailleurs, le montant total de la dette de la Ville présente le **niveau de sécurité maximum** (risque charte bonne conduite : catégorie 1A). Montpellier est une des rares communes de plus de 100 000 habitants dont l'emprunt dispose de ce niveau de sécurité.*

II/ DES ACTIONS POUR CONFORTER LE BOUCLIER SOCIAL

2.1/ Pour favoriser l'égalité femmes-hommes

Une politique interne exemplaire en faveur de la parité

➤ Affaire 1 rapportée par Michel Aslanian

Depuis plusieurs années, la Ville de Montpellier multiplie les actions sur son territoire pour le droit des femmes et la lutte contre la violence à leur encontre. À ses multiples actions vient s'ajouter le développement d'une politique interne pour se positionner en ville exemplaire sur la thématique de l'égalité femmes-hommes :

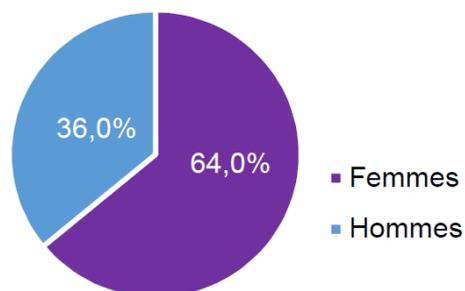
- À l'arrivée de la nouvelle municipalité, aucune femme ne figurait dans les effectifs de la Direction Générale, composée de 9 membres. Dans le cadre du projet de réorganisation, **2 femmes ont été recrutées sur les 3 postes de directeurs·trices généraux·ales**, dédiés à la mise en œuvre des projets politiques municipaux et métropolitains, du projet d'administration, de la conduite du changement, de la stratégie. L'effectif de la Direction Générale des services respecte donc désormais strictement la parité, avec 2 femmes et 2 hommes.

- Au niveau des 20 Directions de pôles nouvellement créées, **12 femmes** sont désormais chargées d'incarner les priorités politiques du mandat et garants de la mise en œuvre des politiques publiques, des objectifs structurels et de la temporalité d'exécution, de la transversalité, du collectif et de l'efficacité de l'administration.

-**Nomination de 3 femmes sur des fonctions de directeurs·trices de mission de pilotage transversal sur 6 missions.**

De manière générale, 64% des emplois permanents de l'administration ont été occupés par des femmes en 2020 (2 361 agentes contre 1346 agents), des données stables par rapport à 2019.

Répartition des agent-e-s sur les emplois permanents



Montpellier, ville engagée pour l'égalité femmes-hommes

La Ville de Montpellier inscrit l'égalité femmes-hommes comme fil rouge au cœur des politiques publiques déployées sur son territoire, afin d'avancer vers l'égalité réelle de façon régulière et concomitante dans de nombreux domaines:

- **Cohésion sociale:** soutien aux associations locales, création du collectif Gisèle Halimi (pour la défense et la promotion des droits des femmes), participation aux Journées internationales des droits des femmes et de la lutte contre les violences faites aux femmes, engagement dans la défense du droit à l'avortement, création d'un observatoire de lutte contre les discriminations, etc.
- **Culturel:** organisation d'évènements lors des différentes journées internationales au sein des établissements culturels de la Ville (conférences, projections cinématographiques, etc.)
- **Jeunesse et sports:** soutien par aides financières directes ou prestations de service les clubs féminins de haut niveau et les clubs sportifs mixtes qui considèrent les athlètes et les sportives féminines sans discrimination, veille à une meilleure parité dans les campagnes de recrutement des équipes pédagogiques dans le secteur du sport, etc.

Réflexion autour d'une Maison de l'égalité et des droits des Femmes

➤ Affaire 4 rapportée par Fatma Nakib

Dans le cadre de sa politique publique en faveur de l'égalité femmes-hommes, la Ville de Montpellier souhaite déployer sur son territoire un outil multi partenarial de défense, de promotion et de valorisation de ces droits : la Maison des Femmes.

Selon ce projet en cours d'étude, la mission de cette Maison, animée par un ensemble de partenaires, consisterait à lutter contre les inégalités et les discriminations fondées sur le sexe, contre les violences faites aux femmes, à promouvoir l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes, avec une vigilance particulière concernant les problématiques rencontrées par les familles monoparentales. Dans son mode de fonctionnement, elle intégrerait des modalités facilitant la venue de toutes, telles que des modes de gardes temporaires, l'accessibilité universelle et la possibilité de traductions.

La Maison des Femmes serait à la fois un lieu d'accueil et de proximité, d'éducation à l'égalité, une caisse de résonance de la créativité féminine, une vitrine de la diversité associative, et un moteur de dynamiques partenariales structurantes sur tout le territoire.

2.2/ Pour renforcer la présence de proximité dans les quartiers

➤ Affaire 8 rapportée par Sébastien Cote

Dans le cadre du déploiement de «bataillons de prévention» au sein de différents quartiers de la Ville, les effectifs déjà présents devraient être ainsi renforcés de **six éducateurs spécialisés**. Ils viendraient prochainement compléter l'équipe de l'association APS 34 intervenant sur le quartier Mosson/Hauts de Massane. **Six postes d'adultes relais** ont également été fléchés en direction de la Ville de Montpellier dans la perspective d'un service de médiation sociale de proximité. Leurs missions: contribuer à la régulation de l'espace public, à l'orientation et à la résolution amiable des conflits entre les habitants ou entre ces derniers et les institutions.

À l'écoute des habitants, la présence des médiateurs devrait également permettre d'assurer une veille aux abords des équipements publics et de suivre les chantiers impactés par le programme de rénovation urbaine. Le dispositif devrait ainsi participer au travail de sécurité et de prévention de la délinquance d'ores et déjà initié au sein de la ville.

2.3/ Pour assurer la protection de la population

➤ Affaires 9 et 10 rapportées par Yvan Nosbe

Face aux nombreux risques et menaces majeurs auxquels fait face la Ville de Montpellier, une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) a été mise en œuvre en juin 2021, composée de 54 volontaires (27 femmes et 27 hommes) vivants à Montpellier. A ce jour, les réservistes ont été associés à six opérations, missions de sensibilisation auprès des Montpelliérains sur les risques majeurs ou de prévention à l'occasion de grands rassemblements, aux côtés des services municipaux et des autres acteurs de la sécurité civile, en particulier lié au contexte de la pandémie de Covid-19.

Le déploiement progressif de ce nouveau dispositif d'engagement citoyen est rendu possible par le soutien du Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Hérault (SDIS 34 - **affaire 9**) et celui de la Croix Rouge Française, Délégation territoriale de l'Hérault (**affaire 10**). A ce titre, ces deux structures ont formé respectivement cette année les réservistes au PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1), et à la posture d'accueil et au montage d'un Centre d'Accueil et de Regroupement (CARE).

Par ailleurs, la future signature de conventions avec le SDIS 34 et la Croix Rouge Française permettra aux réservistes de bénéficier d'un véritable parcours de formation adapté à la nature des missions qui vont leur être confiées par la Collectivité.

III/ DES MESURES POUR LA JEUNESSE ET LE SPORT

Une carte scolaire modifiée pour la rentrée 2022-2023

➤ **Affaire 17 rapportée par Fanny Dombre-Coste**

L'enfant étant au cœur des politiques publiques de la ville, Montpellier investit plus de 30% de ses objectifs de la Programmation Pluriannuelle des Investissements pour l'avenir les nouveaux écoliers. 95 M € d'investissements sont donc dédiés à l'ouverture de 7 nouvelles écoles, dont l'école primaire Lucie-Aubrac et Samuel-Paty en 2022, avec une capacité de 15 classes. A ces déploiements s'ajoutent la nécessité de rééquilibrer les effectifs scolaires entre les écoles du quartier-bas de la Mosson.

Pour faire face à cette restructuration, des modifications de la carte scolaire doivent être opérées pour la rentrée scolaire 2022-2023. Le projet de cartographie proposé a été discuté avec les directeurs des écoles concernées, et a pour objectif d'alléger les groupes scolaires impactés par la modification des secteurs tout en préservant et favorisant la mixité scolaire.

Un stade aménagé pour les JO 2024

➤ **Affaire 20 rapportée par Hervé Martin**

Grâce à sa politique sportive et les équipements dont elle dispose, la Ville de Montpellier a été référencée par la Fédération Française d'Athlétisme comme Pôle National de Préparation Olympique (PNPO), Centre National d'entraînement de Spécialité (CNES) et Centre National d'Entraînement (CNE), a obtenu le label « Terre de Jeux 2024 », et a reçu une décision favorable pour accueillir des délégations olympiques et paralympiques du monde entier sur le stade « Philppidès », dans le cadre des Centres de Préparation aux Jeux (CPJ).

Pour répondre à ces nouveaux enjeux, la piste d'athlétisme du stade va être repensée au cours de l'été 2022 (nouveau surfacage, revêtement synthétique imperméable, etc.) et une piste connectée sera aménagée pour une meilleure gestion de l'entraînement des athlètes.